

SÉANCE DU 24 MARS 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Charles LHERMITTE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget 2020, lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Dépenses | Recettes |
|--|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement | 162 962.53 | 226 713.28 |
| Investissement | 465 235.83 | 302 847.68 |
| Report N-1 Investissement | 69 759.31 | |
| Report N-1 Fonctionnement | | 283 991.34 |
| Reste à réaliser Investissement à reporter N+1 | 24 028.00 | 0 |
| Résultat cumulé Investissement | 559 023.14 | 302 847.68 |
| Résultat cumulé Fonctionnement | 162 962.53 | 510 704.62 |
| TOTAL CUMULE | 721 985.67 | 813 552.30 |

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget 2020, le détail des dépenses et recettes, le Compte de Gestion dressé par le Receveur,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun figurant au bilan de l'exercice précédent,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2020,
Décide sur proposition du Maire, d'affecter au Budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

| | |
|--|------------|
| <i>Reports</i> | |
| Pour rappel : Déficit reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure | 69 759.31 |
| Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure | 283 991.34 |
| <i>Soldes d'exécution</i> | |
| Déficit - 001 de la section d'investissement | 162 388.15 |
| Excédent - 002 de la section de fonctionnement | 63 750.75 |
| Restes à réaliser | 24 028 |
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à | 256 175.46 |
| <i>Compte 1068</i> | |
| Excédent de fonctionnement capitalisé R1068 | 256 175.46 |
| <i>Ligne 002</i> | |
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 | 91 566.63 |

BUDGET 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif 2021 comme suit :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------|------------|------------|
| FONCTIONNEMENT | 278 527.46 | 278 527.46 |
| INVESTISSEMENT | 337 233.55 | 337 233.55 |

TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : **35.03 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : 11.51 %

TRAVAUX LOGEMENT MAIRIE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RELANCE RURALE MESURE D'URGENCE POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS (RÉGION GRAND EST)

Le Conseil Municipal **sollicite, à son taux maximum, une subvention** au titre de la Relance Rurale Mesure d'Urgence pour les communes de moins de 500 habitants (Région Grand Est) pour ces travaux dont le montant éligible s'élève à 12 225.54 € HT

TRAVAUX DE LA VOIRIE COMMUNALE N°3 DE SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE À LA VEUVE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le **projet des travaux de la route de la Veuve par Châlons AGGLO**. La facturation sera faite par l'entreprise directement à la commune.

Le Conseil Municipal approuve les travaux route de la Veuve avec **une participation de la commune de Saint-Hilaire-au-Temple à hauteur de 50 %**.

AVENANT TRAVAUX DE VOIRIE COLAS

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 Travaux Complémentaires (Aménagement de voirie et trottoirs) avec l'entreprise COLAS pour le montant de 7 872.74 € HT, soit 9 447.29 € TTC, ce qui représente 3.213 % du marché.

LIMITATION DE VITESSE À 30 KM/H

Mme le Maire rappelle le projet de la mise en place de limitation de vitesse à 30 km/h

Le Conseil Municipal décide le passage provisoire en zone 30 km/h : rue Louis Cochet du niveau de l'agence postale jusque rue de l'Abreuvoir, et rue du Moulin à Vent.

PRIX DE VENTE DE TERRAIN AB 025

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de vente du terrain AB 25.

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de vendre le terrain communal AB 025 à Éric JACQUIER,
DÉCIDE de fixer le prix de vente du terrain à 17 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur.

SUPPORTS PANNEAUX TOURISTIQUES

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remplacement des panneaux explicatifs sur le territoire du village et présente le devis de l'entreprise R2C2 pour le montant de 1 315 € HT, soit 1 578 € TTC pour la fabrication des supports sur mesure.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
DÉCIDE de reporter la décision en attente 'd'un nouveau devis.

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION D'ACHAT DU TERRAIN POUR LE PROJET D'ÉLEVAGE DES CHIENS

Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

CAMERAS DE SURVEILLANCE

Mme le Maire propose de réfléchir sur le projet de la mise en place des caméras. Le Conseil Municipal décide de se rapprocher de la gendarmerie pour avoir des renseignements.